

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Articles L.1321-2, L.1321-3 et L.1321-7, R.1321-6 à R.1321-14 du Code de la Santé Publique
Articles L.122-1 à L.122-3, R.123-1 et suivants, L.211-1, L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 à R.214-6 du Code de l'Environnement

INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES FORAGES D'ALIMENTATION HUMAINE DU CHAMP CAPTANT DE RETHONDES SUR LA COMMUNE DE RETHONDES, AUTORISATION D'UTILISATION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU EN VUE DE LA CONSOMMATION

HUMAINE,

ENQUÊTE PARCELLAIRE EN VUE DE LA DÉTERMINATION DES IMMEUBLES A GREVER DE SERVITUDES ET CONCERNES PAR LES PERIMETRES PRÉCITÉS.

DU MERCREDI 8 FEVRIER 2023

AU VENDREDI 10 MARS 2023

◆ L'enquête publique dont l'objet est cité ci-dessus est initiée sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération de la Région de Compiègne, Place de l'Hôtel de Ville, CS 10007, 60321 COMPIEGNE. Elle sera ouverte le **8 février 2023** pour une durée de 31 jours soit **jusqu'au 10 mars 2023 inclus**.

aux jours et heures ouvrables.

- Agglomération de la Région de Compiègne
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
Samedi : 8h30-12h

◆ Est désigné Commissaire Enquêteur M. André DIETTE, fonctionnaire de police à la retraite, désigné par le tribunal administratif d'Amiens.

- Mairie de Rethondes :
Lundi : 9h-11h45 et 13h45-17h
Mercredi : 9h-11h45 et 13h45-18h
Vendredi et samedi : 9h-11h45

Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, conformément au calendrier suivant :

Dates	Horaires
Mairie de Compiègne/ARC le mercredi 8 février 2023 de 14h à 17h. Petite salle	14h-17h
Mairie de Rethondes le lundi 27 février 2023	14h-17h
Mairie de Compiègne/ARC le vendredi 10 mars 2023 de 14h à 17h. Petite salle	9h – 11h45

◆ Le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- Sur le site internet de l'agglomération : <https://www.agglo-compiegne.fr/enquetes-publiques>,
- Depuis un poste informatique mis à disposition à l'accueil de l'ARC (Locaux situés place de l'Hôtel de Ville, à Compiègne) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
- Dans les différents sites, où il pourra présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet,

○ Les observations et remarques pourront également être transmises à l'adresse électronique suivante : dup-rethondes@agglo-compiegne.fr ; toute pièce jointe devra l'être au format PDF ;

○ Par courrier à l'adresse suivante : Agglomération de la Région de Compiègne, Pôle Développement Durable, Service eau potable, Commissaire enquêteur – M. André DIETTE, Place de l'Hôtel de Ville, CS 10007, 60321 COMPIEGNE

◆ À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur au siège de l'Agglomération de la Région de Compiègne, à la Préfecture de l'Oise et sur le site internet de l'ARC : <https://www.agglo-compiegne.fr/enquetes-publiques>.

◆ Toute information peut être demandée au service Pôle Développement Durable de l'Agglomération de la Région de Compiègne, auprès de Mme Marie-Hélène GABRIEL, à l'adresse indiquée ci-dessus et également par courriel: eau@agglo-compiegne.fr